REGLEMENTS PARTICULIERS, Saison 2010 / 2011 : D3 PROMOTION DEPARTEMENTALE FEMININE

ART. 1

Le Comité Départemental du Nord organise, pour la saison 2010 / 2011, un Championnat D3 Promotion Départementale Féminine.
Le nombre de poules est fixé à 3, de 14 équipes, appelées 0SEHO1F A – B - C

L'horaire officiel des rencontres est fixé au *Samedi 18 H 30.*

Il ne sera accordé aucune dérogation pour les rencontres de la dernière journée de la phase qualificative du Championnat, qui devront toutes avoir lieu aux mêmes dates et heures, conformément aux horaires officiels prévus pour le Championnat (sauf modification prévue au calendrier pour rencontre prioritaire).

Les Clubs devront être en règle avec les Articles 1 & 3 des règlements Départementaux, et régulièrement qualifiés au terme de la saison 2009 / 2010.

En cas de pluralité d'équipes du même club, celles-ci devront être PERSONNALISEES.

Les joueuses inscrites dans une équipe, ne peuvent pas participer aux rencontres de(s) l'autre(s)
Deux équipes du même club ne peuvent être engagées dans la même poule.

ART. 2

Les équipes classées 1ère et 2ème des poules A, B, C accèdent au Championnat D2 EXCELLENCE DEPARTEMENTALE, lors de la saison 2011 / 2012.

ART. 3

La phase finale pour l'attribution du titre "D3 PROMOTION" regroupe les 1er des poules A, B et C et le meilleur 2ème au "point avérage sur la totalité des matches de la saison".
Les 1er sont classés de 1 à 3 suivant "le point avérage sur la totalité des matches de la saison" et le meilleur 2ème est classé 4
pour les rencontres de ½ finale qui se dérouleront en matches A/R entre « 1 et 4 » et « 2 et 3 »

Aller :	**4 contre 1**	**3 contre 2**
Retour :	**1 contre 4**	**2 contre 3**

La finale départementale opposera les deux vainqueurs.

ART. 4

Les équipes classées 3ème des poules A, B , C seront classées suivant "le point avérage sur la totalité des matches de la saison" pour déterminer un ordre d'accession EVENTUELLE au Championnat D2 EXCELLENCE DEPARTEMENTALE, lors de la saison 2011 / 2012. Si besoin est, il en sera de même pour les 4ème .

NOTA : Lors de ces classements (Art 3 et 4), une équipe ayant eu une pénalité ou un forfait sera considérée comme ayant le plus mauvais point avérage.

ART. 5

Les Clubs doivent être en règle avec la charte d'arbitrage.

En cas d'équipes multiples, il sera fait application de la règle « listes personnalisées ».

ART.6

En cas de journée remise pour cause d'intempéries, la date de rattrapage est fixée au : 01/02 janvier et 05/06 mars 2011.

Le CDNBB a réservé 2 journées pour la formation, aucune dérogation ne sera acceptée pour les journées des : *18/19 septembre et 30/31 octobre 2010.*

ART. 7

Les dates des *PHASES FINALES* sont fixées : ***Du 14 au 22 mai 2011***
***FINALE POUR LE TITRE* : 28/29 mai 2011.**

a) Une joueuse non brûlée qui aura participé à UNE rencontre en CHAMPIONNAT de NIVEAU SUPERIEUR (départemental, régional ou national) ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé les 2/3 des rencontres et si l'équipe considérée est 1ere réserve et ce, sur la totalité de la saison (1er et 2ème phases incluses si championnat en 2 phases)

b) ***Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée en cours de saison, qui aura participé à UNE rencontre en CHAMPIONNAT de NIVEAU SUPERIEUR (départemental, régional ou national) ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé 2/3 des rencontres (des 2 phases) jouées à partir de sa date de qualification et si l'équipe considérée est 1ere réserve.***

CES REGLES (a et b) S'APPLIQUENT EGALEMENT AUX CADETTES SURCLASSEES

b) Une équipe déclarant forfait lors des phases finales se verra infliger une pénalité financière égale à 200% des Droits d'Engagement de la saison en cours